MRC Lotbinière

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

La MRC de Lotbinière adopte un budget de 18,7 M$ pour soutenir l'évolution des services régionaux

Laurier-Station, le 26 novembre 2026 – Le conseil de la MRC de Lotbinière a adopté, lors de sa séance du 25 novembre, un budget de 18 709 849 $ pour l'année 2027, en hausse de 7,4% par rapport à 2026. Celui-ci prévoit notamment la mise en place de services régionaux en sécurité incendie et en prévention, ainsi que la bonification de l'accompagnement offert aux municipalités en matière de bâtiment et d'environnement.

La contribution totale des 18 municipalités via les quotes-parts s'établira à 10 550 813 $, soit une augmentation de 6,7 % par rapport à 2026. Cette variation s'explique principalement par les investissements requis en gestion des matières résiduelles, l'évolution des coûts associés aux services existants et les ressources nécessaires à la prise en charge de nouvelles responsabilités à l'échelle régionale.

De nouveaux services partagés à l'échelle régionale

Afin de répondre aux besoins exprimés par les municipalités, le budget 2027 prévoit plusieurs ajouts et bonifications aux services qui leur sont offerts.

En sécurité incendie, la MRC procédera à la mutualisation des services de 12 municipalités participantes. Cette démarche comprend l'intégration des 10 directeurs incendie concernés à la structure de la MRC.

Le service régional de prévention incendie sera également bonifié pour 16 municipalités, avec l'ajout de deux techniciens en prévention afin de soutenir le respect des exigences dans ce domaine.

Le service d'officiers municipaux en bâtiment et en environnement sera également bonifié pour les sept municipalités participantes. Le budget prévoit à cet effet les sommes nécessaires à l'embauche potentielle d'un troisième technicien.

Ces initiatives permettront de mettre en commun des ressources et des expertises spécialisées, tout en assurant une offre de service adaptée aux réalités des municipalités participantes.

Des investissements dans les services et les infrastructures

En gestion des matières résiduelles, le budget prévoit le renouvellement de la flotte de camions affectés à la collecte, ainsi que le remboursement de la dette liée à l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique. Les efforts consacrés à la valorisation des matériaux de construction, de rénovation et de démolition seront par ailleurs bonifiés.

En transport collectif, l'obtention d'aides financières gouvernementales permettra d'accroître le budget consacré au développement du service, notamment par l'intégration des municipalités de Saint-Flavien et de Dosquet aux

services réguliers et par la mise en place d'un nouveau service de transport vers la communauté urbaine les fins de semaine.

Puis, afin de renforcer sa capacité organisationnelle, la MRC procédera à l'embauche de trois ressources professionnelles qui se joindront à son équipe, respectivement en ressources humaines, en communications et en finances. Ces ajouts visent à assurer la continuité des services, à préparer la relève en prévision d'une retraite annoncée en 2027 et à favoriser le transfert des connaissances dans des secteurs stratégiques pour la MRC.

Une variation principalement attribuable aux matières résiduelles

La quote-part générale s'établira à 5 715 556 $ en 2027, soit une hausse de 12,8 % par rapport à 2026. Elle regroupe notamment les contributions associées au lieu d'enfouissement technique, à la plateforme de compostage, au service d'évaluation foncière, à l'administration, à l'aménagement du territoire et au développement régional.

Près des deux tiers de cette hausse, sont attribuables à l'augmentation des coûts liés à la gestion des matières résiduelles. Cette variation découle notamment de la hausse importante des coûts de construction des infrastructures d'enfouissement réalisées entre l'automne 2025 et le début de 2026. Elle s'explique également par l'ajout de ressources nécessaires à la prestation de nouveaux services régionaux.

En tenant compte des autres quotes-parts s'adressant aux 18 municipalités, dont celles liées au service régional de vidange des installations septiques, qui s'élève à 665 663 $, et au transport adapté, qui s'élève à 159 305 $, ainsi que du retrait des deux quotes-parts ponctuelles prévues en 2026, l'augmentation de cet ensemble de contributions s'établit à 8,4 %. Les quotes-parts retirées étaient consacrées à l'achat de bacs roulants bruns et à la réalisation d'une étude sur le regroupement des services incendies.

Au final, lorsque l'ensemble des services régionaux applicables est pris en compte, la contribution municipale totale atteint 10 550 813 $, soit une augmentation globale de 6,7 % par rapport à 2026. Sans la hausse importante des coûts d'opération et de construction des infrastructures de gestion des matières résiduelles, cette augmentation aurait été ramenée à 2.5 %, plutôt que 6,7 %.

« Ces dernières années reflètent bien les enjeux que vivent les municipalités du Québec et celles de la MRC de Lotbinière n'y échappent pas. Tout comme par les années passées et dans le contexte actuel, la MRC est fière de répondre à la demande de nouveaux services par ses municipalités tout en limitant l'augmentation des quotes-parts à 6,7 %. De plus, ces services mutualisés ne sont pas de nouvelles dépenses, mais plutôt un transfert de ces responsabilités de la municipalité locale vers la MRC », mentionne Daniel Turcotte, préfet de la MRC de Lotbinière et maire de Val-Alain.

Portrait financier

Sur le budget total de 18 709 849 $, les quotes-parts des 18 municipalités représenteront 10 550 813 $. Les 8 159 036 $ restants proviendront principalement des services rendus, des programmes gouvernementaux, des amortissements et de l'utilisation d'une partie des surplus de la MRC.

Source :

Jessy Plante
Coordonnatrice aux communications
418 926-3407, poste 266
Jessy.plante@mrclotbiniere.org

Information :

Stéphane Bergeron
Directeur général et greffier trésorier
418 926-3407, poste 216
Stephane.bergeron@mrclotbiniere.org